



DOSSIER D'INSCRIPTION COURS DE
PRÉPARATION DIGITALE D'ÉTÉ – FRANCE
ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Cadre réservé
administratif
Date de réception:

Nom:
Prénom:

RENSEIGNEMENTS

concernant l'étudiant(e)
.....

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Lycée: Série Bac:

Spécialité:

Professeur principal:

Matière:

RENSEIGNEMENTS

concernant les parents ou représentants légaux
.....

PÈRE / TUTEUR

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

MÈRE / TUTRICE

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

LE COURS DE PRÉPARATION DIGITALE D'ÉTÉ

Suite à la réforme d'admission aux études médicales mise en place pour l'année universitaire 2021-2022, le redoublement n'est plus autorisé. Ce changement nous a conduit à repenser les modalités de préparation au concours de santé. Le module intitulé «cours de préparation digitale d'été» est destiné aux élèves de terminale entrant directement en PASS ou en LAS. L'objectif est de vous **familiariser avec les cours et de vous faire acquérir les notions essentielles du programme du premier semestre**, afin de **maximiser vos chances de réussite**.

Ce cours de préparation digitale d'été se déroule sur **8 semaines** et se termine avant notre stage de pré-rentree. Il y a 5 Unités d'Enseignement donc 1 chapitre par UE est abordé toutes les deux semaines, avec évaluation et correction, soit 40% du programme du S1. Un suivi individuel est également assuré par un tuteur.

À SAVOIR

En résumé, le cours préparatoire digitale d'été, c'est :

- *Prendre une avance considérable sur tous les autres étudiants*
 - *Acquérir la bonne méthodologie de PASS*
 - *8 semaines de cours, entraînements avec suivis individuels soit 40% du programme du S1*
-
-

LE PROGRAMME DU COURS DE PRÉPARATION DIGITALE D'ÉTÉ

Des codes vous seront délivrés pour vous connecter à notre plateforme, découvrir les différents cours et exercices, et accéder aux vidéos de cours ludiques, sous forme d'animations.

Les bases de :

UE1: SHS, Santé publique

UE2: Chimie, biochimie, biologie moléculaire

UE3: Biostatistiques

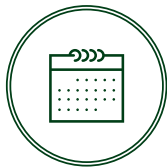
UE4: Médicaments et produits de santé

UE5: Histologie, embryologie, biologie cellulaire

LE CALENDRIER DU COURS DE PRÉPARATION DIGITALE D'ÉTÉ



mi-juin



mi-août

Soit 8 semaines de cours
avec évaluation toutes
les deux semaines et 1 suivi
personnalisé avec un tuteur.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Le règlement des frais de scolarité est dû en **totalité**, lors de l'inscription: **498 € TTC + 50 € TTC de frais d'inscription**

**100%
en ligne**



MODALITÉS D'INSCRIPTION

MENTIONS LÉGALES

1. En raison du nombre volontairement restreint d'étudiants composant chaque groupe de travail, aucune annulation ne peut être acceptée après le début des cours.
2. L'inscription implique l'engagement formel à poursuivre la totalité de la scolarité. **Le règlement échelonné ne modifie nullement l'article 1.**
3. L'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement de l'Institut Premium remis lors de l'inscription définitive.

Je soussigné(e),

certifie l'exactitude des informations mentionnées et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales.

Date:

Signature de l'étudiant(e):

précédée de la mention

Lu et approuvé

Signature des parents

ou représentants légaux:

précédée de la mention

Lu et approuvé

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 1 : L'ÉTUDIANT

L'étudiant doit se montrer conscient de cet enjeu en s'intégrant complètement à l'Institut Premium.

Il s'engage à respecter les règles de fonctionnement de son école et contribuera ainsi à un climat sérieux pour l'ensemble de la communauté de l'IP.

Il prend en compte les droits et les devoirs de chacun.

Art. 1.1 : VIVRE ENSEMBLE

La bibliothèque est un lieu pour travailler en binôme ou à plusieurs afin de ne pas déranger les étudiants dans les salles de travail avoisinantes. Celle-ci est ouverte sur demande

au secrétariat. L'étudiant doit respecter le travail de chacun en respectant le silence dans les salles et les couloirs. En règle générale, l'étudiant s'approprie des règles du «vivre ensemble» calme, attention, travail, volonté et respect. Les comportements troublant le travail de chacun donneraient lieu à des avertissements voire à une exclusion temporaire voire définitive.

Art. 2 : HORAIRES

L'IP est ouvert durant l'année universitaire de 7h30 à 22h30. Le secrétariat est ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h45 à 18h45.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 3 : ENTRÉE

Chaque étudiant reçoit un badge lui permettant l'accès aux locaux. Il est strictement interdit de faire rentrer une personne extérieure au sein de l'IP. Un chèque de caution de 30 € lui sera demandé.

Art. 4 : MATÉRIEL

L'IP met à disposition durant l'année universitaire un poste de travail nominatif avec un accès internet par fibre optique et des prises individuelles ainsi qu'un casier personnel avec fermeture obligatoire par cadenas (non fourni). Un câble Ethernet sera fourni avec une caution de 5€. Toute affaire retrouvée dans

des casiers non attribués sera automatiquement confisquée.

Art. 5 : PROPRIÉTÉ

Le nettoyage des locaux est quotidien. Il est strictement interdit de manger dans les salles de cours. En conséquence, toute denrée alimentaire retrouvée sur les postes de travail sera automatiquement jetée. Une salle de pause est à votre disposition. Nous vous remercions de la laisser propre, vous respecterez ainsi l'étudiant qui l'utilisera après vous. Rien ne doit traîner dans la cafétéria (salle de pause): pas de vaisselle, pas de boîtes alimentaires.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Dans le réfrigérateur, par mesure d'hygiène, toutes les boîtes doivent être fermées et être rapidement récupérées. Un contrôle est régulièrement effectué et, en cas de non-respect des règles, les aliments seront jetés par mesure de sécurité.

Art. 6 : INTERDICTION

Toute boisson alcoolisée est strictement interdite. Il est également interdit de fumer dans les locaux en application du décret du 15/1/2006.

Art. 7 : PLANNING

Les colles sont établies suivant un planning transmis à l'avance. Aucun rattrapage

de colle n'est effectué en cas d'absence (sauf à titre exceptionnel). Toute absence, quel qu'en soit le motif, devra être justifiée. Le planning étant donné à l'avance, aucun changement de salle ou rattrapage n'est autorisé. Veuillez donc à respecter les plannings !

Art. 8 : CONFIDENTIALITÉ

L'Institut Premium a mis en place un intranet spécifique. Les plannings, les enseignements dirigés, les colles, et diverses informations sont disponibles via cet outil dématérialisé. L'équipe pédagogique envoie également des mails informatifs. L'étudiant

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

s'engage donc à vérifier chaque jour ses mails afin de se tenir informé. L'étudiant s'engage à ne divulguer en aucune façon son identifiant et son mot de passe personnel pour accéder à l'intranet de l'IP. Pour tout problème informatique, merci d'envoyer un mail directement à : support.informatique@institutpremium.com

Art. 9 : REMBOURSEMENT

L'Institut Premium s'engage à rembourser en partie l'inscription en cas d'élimination lors du 1^{er} semestre sous réserve de son assiduité à tous les E. D et colles de l'Institut Premium.

Art. 10 : LOCAUX & CO-PROPRIÉTÉ

L'issue de secours n'est à utiliser qu'en cas d'urgence. L'utilisation de l'ascenseur, des espaces verts, des balcons et terrasses des salles de travail est strictement interdite.

Je soussigné(e)

.....
reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'IP et m'engage à les respecter.

Date :

Signature de l'étudiant(e)
précédée de la mention
Lu et approuvé

AUTORISATION - DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)
demeurant
.....

Autorise l'Institut Premium, à me photographier et à produire partiellement ou dans son intégralité le reportage photo qui sera utilisé à des fins de promotion sur tous types de supports. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie à l'Institut Premium.

Cette autorisation est ainsi consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

La publication ou la diffusion de mon image, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion ne devront en aucun cas porter atteinte à ma dignité, ma vie privée et à ma réputation.

Fait à Lyon, le

Signature :

précédée de la mention manuscrite *Lu et approuvé*

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'IP ?

site internet

salon

Facebook

bouche à oreille

au lycée

autres:

.....

.....

.....

.....

.....



Institut Premium

114 cours Albert Thomas • 69008 Lyon

tél. 04 78 76 50 90 • fax 04 78 74 00 35

secretariat@institut-premium.com

www.institut-premium.fr
